



Agent·e de voirie – équipe travaux

Catégorie : C

Employeur : RENNES METROPOLE

Direction :

Direction de la Voirie

Effectif :

Leur raison d'être : Direction mutualisée (Ville de Rennes et Rennes Métropole), avec des services centraux et des Plateformes de Voirie, elle assure l'aménagement et l'entretien de la voirie et de ses équipements : voirie, ouvrages d'art, éclairage public, signalisation, régulation de trafic, stationnement payant, propreté, logistique événementielle...

Service :

Plateforme de Rennes

L'équipe : La plateforme de voirie assure l'exploitation, la maintenance et l'amélioration de la voirie urbaine et routière. Au sein de la régie, l'agent est affecté à une antenne pilotée par un technicien régie. L'équipe est pilotée par 3 chefs de chantier et un responsable d'unité travaux.

Effectif Service :

Le sens de ce poste :

L'agent de voirie réalise les travaux de maintenance, d'entretien et d'amélioration de la voirie urbaine et routière. Il assure principalement l'entretien préventif de la voirie, des équipements de voirie et ses dépendances. Il réalise les créations d'aménagement d'îlots, de cheminements piétons, de places PMR. Il assure les réfections de trottoir et de chaussée en enrobés, en pavés etc...

Sur la ville de Rennes, il assure également des travaux de voirie pour le compte des services communaux. Il participe à l'astreinte voirie, la viabilité hivernale, la continuité de service dans les équipes.

Environnement et conditions de travail :

Horaires : 8h15-12h00 / 13h00-16h45

Lieu de travail : Antenne Lande Touzard

Matériel(s) à disposition : Dotation vestimentaire et

Équipement de Protection Individuelle.

Missions de suppléance : Renfort des autres équipes selon nécessité de service dont équipe exploitation.

Télétravail : non

Autres : astreinte voirie et viabilité hivernale

Éléments de statut:

Cadre d'emploi : Adjoint technique

Parcours : P2.

Éléments complémentaires de rémunération : sujétion pour travaux en extérieur, sujétion pour la conduite si conducteur

N° du poste : 16118

Date de mise à jour de la fiche de poste : juillet 2024

Verso >

Vos 3 principales missions :

1-Maintenance et entretien de la voirie

- Relevé des anomalies (en autonomie au quotidien) chaussées, trottoirs et mobiliers urbains et transmission au responsable d'unité,
- Mise en place des signalisations permanentes et temporaires,
- Entretien de la voirie, de ses équipements et des dépendances,
- Réalisation des travaux d'enrobés, de pavage (réfection chaussée ou trottoir),
- création d'îlots, de cheminements doux, places de stationnement,
- terrassement manuel ou mécanique avec autorisation de conduite,
- Pose et dépose de mobilier urbain (potelets, barrières etc...)

2-Gestion du chantier

- Lecture et compréhension des plans d'implantation,
- Préparation de l'intervention (chargement du matériel et matériaux nécessaires, vérification du contenu du véhicule en autonomie),
- Respect des règles de sécurité sur voie publique,
- Faire équipe avec les autres agents, former les nouveaux arrivants,
- Spécificités du poste : utilisation régulière de matériel électroportatif et port de charge lourde.

3-Missions annexes

- Entretien courant des véhicules, du dépôt, du matériel,
- Veille à la sécurité collective et individuelle sur les chantiers,
- Participation à l'astreinte sécurité voirie et la viabilité hivernale,
- Participation à la gestion du stock en informant le responsable d'unité de son état,
- Si conducteur : livraison matériaux sur chantier et entretien 1er niveau des véhicules

Compétences

Les compétences relationnelles :

- Qualités relationnelles et sens du travail en équipe
- Partage des connaissances
- Souci du travail bien fait
- Autonomie (notamment agent conducteur)
- Capacité à rendre compte au N+1
- Sens du service public, communication adaptée aux usagers

Les compétences nécessaires pour la prise de poste :

- Permis B obligatoire. C et CE pour les agents voirie conducteur
- Aptitude à la conduite d'engins de terrassement
- Aptitude aux travaux en extérieur
- Sens de l'organisation
- Savoir discerner les risques liés aux missions afin d'appliquer les règles de sécurité des chantiers et routière

Les compétences pouvant être acquises une fois en poste :

- Autorisations de conduite d'engins et habilitations diverses
- Connaissance du territoire
- Lecture de plans d'ouvrages et de réseaux. AIPR Opérateur.
- Connaissance des gestes et postures pour les charges lourdes
- Connaissance des matériaux de voirie et de leur mise en œuvre
- Maîtrise outils informatiques (intranet, OUTLOOK, QField pour astreinte, GIMA nomade en facultatif)